

DOSSIER DE SYNTHÈSE DES CAHIERS D'ACTEUR DES APNE DU COLLECTIF EAU ADOUR-GARONNE

CONCERTATION - H2O 2030

FNE Midi-Pyrénées et ses associations membres participent à la démarche de concertation régionale "[H2O 2030](#)", relative à la politique de l'eau. Il s'agit d'une démarche régionale de prospective sur l'eau en Occitanie. Dans ce contexte, nos bénévoles ont participé aux ateliers territoriaux organisés aux mois de septembre et d'octobre 2017.

C'est à travers la rédaction de 8 cahiers d'acteurs que notre réseau s'est ensuite mobilisé dans cette concertation. A travers ceux-ci, l'idée est de faire entendre à la région nos positionnements, questionnements et propositions sur les différents enjeux liés à la politique de l'eau, notamment sur le Bassin Adour-Garonne.

Ce document rassemble les cahiers d'acteurs rédigés à cette occasion.



PRESERVER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE NOS COURS D'EAU



Le principe de continuité écologique est un des objectifs majeurs de la Directive Cadre sur l'Eau. Sur le Bassin Adour Garonne, ce principe est loin d'être assuré : non-respect des débits réservés, absence ou dysfonctionnement des passes à poissons, obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments. Notre contribution vise à proposer des solutions pour que la continuité de nos cours d'eau soit assurée d'ici 2030.

CONSTAT

La dégradation physique généralisée des cours d'eau et leurs bassins versants résulte aussi des différents aménagements que les cours d'eau subissent au cours du temps : rectification, recalibrage, détournement, construction de seuils, de barrages hydroagricoles, endiguements et enrochements, destruction du fond du lit par extraction de graviers, drainage persistant des zones humides, modification de l'hydrologie des bassins versants.

En outre, le bassin Adour Garonne fait l'objet depuis des décennies d'aménagements hydroélectriques importants, stockages en haute-montagne (Massif Central, Massif Pyrénéen), centrales et microcentrales au fil de l'eau. La tendance est à l'augmentation de la puissance des installations au motif d'optimiser les équipements existants, et au développement de projets de micro et pico centrales sur le chevelu. La multiplication des tronçons court-circuités en débits réservés, la réduction importante des surverses sur ces secteurs déjà appauvris a entraîné une réduction et un mauvais fonctionnement des lits mouillés. L'atteinte du bon état écologique des eaux n'a donc pas été effective en 2015 comme initialement prévu. Ces dysfonctionnements ont limité la capacité des fleuves et rivières à renouveler les milieux et à remplir leurs fonction d'auto-entretien, d'écrêteurs de crues, de soutien à l'étiage, d'épuration de l'eau, de corridor écologique et de lieu de grossissement, nourrissage, frai.

Ces éléments de contexte, de constat, ne sont pas sujets à discussion puisqu'il s'agit de faits avérés. Il nous semblait néanmoins opportun de les rappeler tant il y a urgence. La publication récente d'une étude mandatée par UFC Que Choisir vient d'ailleurs valider notre constat, cette fois-ci à l'échelle nationale : "l'eau des rivières se raréfie, et elle est dans un état calamiteux".

NOS PROPOSITIONS

- En termes de continuité écologique, des solutions existent pour remédier au transport des solides, restaurer le fonctionnement de la dynamique fluviale et limiter l'impact des aménagements et équipements sur les cours d'eau. A horizon 2030, l'application effective de l'ensemble de ces propositions nous semble être une nécessité.
- Modéliser des crues utiles, morphogènes, à partir des grands barrages, pour assurer la remobilisation et la restauration des transports solides.
- Définir des durées d'ouverture et de fermeture des vannes pour limiter l'impact des éclusées

- Assurer la protection des "têtes de bassin" avec un dispositif spécifique de gestion équilibrée et durable des eaux tendant vers le très bon état, et ceci pour favoriser l'atteinte du bon état sur la partie aval des cours d'eau jusqu'aux estuaires.
- Effacement ou enlèvement des barrages sans usage économique avéré.
- Aménagement des ouvrages (échancrure, abaissement de seuil, ouverture de clapet).
- Gestion des ouvrages compatible avec les phénomènes migratoires.
- Mise en place de passes à poissons fonctionnelles et entretenues.
- Assurer le démantèlement des ouvrages surnuméraires (réduction du niveau d'étagement), en renforçant de manière réellement dissuasive les redevances pour stockage d'eau en période d'étiage, et pour obstacle sur les cours d'eau des Agences de l'eau, afin d'en élargir les assiettes et d'en renforcer les taux. Dans un même temps assurer le rachat et le gel par la puissance publique des droits d'eau non utilisés.
- Refuser toute artificialisation, restaurer et préserver les espaces de liberté des cours d'eau (zones d'expansion des crues comprises) et leur fonctionnalité : restauration du linéaire et des berges des cours d'eau aménagés, fuseau de mobilité, reméandrage, traitement des berges imperméabilisées, restauration des nappes alluviales qui en dépendent, etc.
- Moratoire sur toute nouvelle extraction en vallées alluviales. Mettre en œuvre une politique active d'économies et de recyclage des matériaux, et rééquilibrage en faveur des matériaux issus de carrières en roche massive.
- Définir des espaces de mobilité du fleuve et la mise en œuvre qui favorisera une nouvelle dynamique fluviale, elle participera au réhaussement du fond du lit et à terme à la réinondation des zones humides adjacentes.
- Un moratoire sur toute augmentation de la puissance des équipements et sur les équipements nouveaux (micro hydroélectricité également), au-delà des seuils d'équipement compatibles avec un bon état écologique par cours d'eau. Mise en cohérence SRCE et SRCAE
- Une fixation des débits réservés au fil de l'eau, c'est à dire imposant le respect du débit en permanence, et non calculée sur une moyenne de plusieurs heures. Une démarche maximaliste dans la délimitation des cours d'eau "réservoirs biologiques" devant inclure à minima l'ensemble des cours d'eau en très bon état et ceux faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope.
- Des débits réservés à minima identiques à ceux définis comme débits de crise par les PGE
- La politique de l'eau de la Région se doit de mettre en cohérence le SRCE, le SRCAE, le PRGPD et le schéma régional des carrières en limitant au maximum les impacts sur le milieu aquatique dans le but d'atteindre les objectifs de la DCE.

Un exemple de bonne pratique

Le Vicdessos, rivière située en Ariège, est capté, entonné, turbiné, ré entonné, re-turbiné, dans la quasi-totalité de ses sources. Il a retrouvé une nouvelle vie depuis le passage de tous les débits réservés de toutes ses prises d'eau au dixième du module. Le renouvellement du droit d'eau, passant le débit réservé de 1/40ème à 1/10ème du module, a changé radicalement la physionomie et la vie du ruisseau d'Artiés, qui est l'un des affluents du Vicdessos (voir photos ci-dessous).

CONCLUSION

Nombre d'acteurs économiques, politiques, ou issus de la société civile, ne voient pas l'intérêt de la préservation de certains de nos écosystèmes, en l'occurrence aquatiques. Pourtant, une continuité écologique de qualité dans nos cours d'eau est la source de nombreux bienfaits. Bien que cela ne constitue pas une "voie politique" à part entière, nous tenons à rappeler ces quelques éléments tant ils semblent peu pris en compte dans la gestion des cours d'eau. Surtout, les services que rend la continuité écologique sont d'autant plus précieux dans le cadre du changement climatique. Il est urgent de l'avoir à l'esprit...

Un écosystème fluvial de qualité rend de nombreux services :

- Entretien de la capacité du lit à absorber les très grandes crues (puissance de remaniement du lit, dissipation de l'énergie).
- Maintien de la capacité du cours d'eau à alimenter les nappes (niveaux atteints et leur fréquence).
- Maintien des capacités d'auto épuration (sols et substrats non bloqués, vivants).
- Entretien des capacités d'accueil biologique aquatique, semi et péri aquatique (biodiversité, biomasse).
- Pérennité des ouvrages, ponts, routes (dissipation de l'énergie, maintien du profil).
- Bien-être collectif (cadre de vie, usages non marchands)
- Participation à une activité économique diversifiée et à l'attractivité des territoires (tourisme, activités plein air autorisées...).



Garantie de notre sécurité alimentaire, le sol est le support de la biodiversité naturelle et cultivée, assurant un rôle important dans la régulation du climat. Par ailleurs le sol est la ressource naturelle première pour la production agricole. La préservation des sols est indispensable à l'avenir de la production alimentaire. C'est dans la relation climat / sol / végétation que notre région peut agir sur trois volets de la protection de notre environnement : la biodiversité par la diversité des peuplements végétaux, le stockage du carbone par la large utilisation des arbres, la protection de la masse d'eau.

CONSTAT

L'Occitanie se caractérise par la grande diversité de ses climats et en particulier l'originalité de son hydrologie ce qui conditionne ses caractéristiques agro-écologiques très variées. La région est marquée par son caractère agricole (50% en SAU).

L'agriculture à caractère industriel y est responsable d'une érosion hydraulique très importante (perte de 2 centimètres de sol arable par an), favorisée par le travail profond du sol, le tassement par des engins de plus en plus lourds, et l'usage massif d'engrais minéraux et de pesticides. Ceci entraîne un appauvrissement des sols et des pertes irrémédiables de fertilité et de surfaces. Le résultat est alarmant, nos sols, appauvris, sont dépourvus de végétation une grande partie de l'année. Ils ne jouent plus leur rôle de réacteur biologique et inexorablement l'érosion hydraulique fait son œuvre (nos sols agricoles perdent en moyenne 200 mètres cube de terre par hectare et par an), ils ne jouent plus leur rôle de stockage non plus, et perdent en fertilité. Inexorablement notre capacité à produire notre alimentation s'érode

Les déséquilibres quantitatifs s'accroissent (étiages de plus en plus sévères) et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines se dégrade (eau polluée : pollution chimique d'une part, et matières en suspension importantes lors des crues d'autre part).

Compte tenu du rôle primordial que joue le sol et de l'état de la ressource en eau sur le territoire, il apparaît évident que l'atteinte du bon état des masses d'eau (DCE) passe en particulier par la préservation des sols (lithosphère, écosystème complexe).

PROPOSITIONS

- Etablir et donner un statut juridique permanent (de protection) aux éléments pérennes du paysage (prairies permanentes, bois et forêts, ripisylves, talus et pierriers, haies, arbres isolés, zones humides ...) qui permettent d'assurer la protection des sols. Interdire toute nouvelle destruction de zone humide, grâce à une protection nationale plus stricte (venant compléter sa protection existante au niveau international, qui ne concerne que les zones humides remarquables).
- Utiliser les zones naturelles et agricoles comme moyen de lutte contre les inondations (de plus en plus fréquentes et violentes), notamment dans les zones littorales
- Utiliser le mécanisme de « primes PAC » pour rémunérer les prestations d'intérêt général de l'agriculture (aménités), et ne plus apporter un simple soutien à la rémunération des

agriculteurs quelles que soient leurs pratiques. Réorienter massivement les aides PAC vers l'agriculture de type biologique ou agro-écologique (sous condition que cette dernière n'utilise pas d'intrants néfastes pour le sol et l'eau). La réforme à venir de la PAC doit permettre le développement d'une agriculture diversifiée, intégrée à son environnement et liée au terroir. Cela valorisera les richesses patrimoniales de nos paysages ainsi que la biodiversité ; cela favorisera une production alimentaire de qualité tout en permettant aux agriculteurs de vivre de leur métier.

- Arrêter toutes les aides publiques directes ou indirectes qui favorisent la consommation d'eau et incitent les agriculteurs à irriguer (aide à la construction de barrage et autres retenues, aide au matériel d'irrigation sans conditionnement aux économies de prélèvement, etc...).
- Limiter/encadrer l'usage d'engins lourds agricoles qui tassent les sols et détruisent les espaces aérés créés par la biodiversité du sol. Réglementer l'usage des engins de travaux publics en zones naturelles, forestières et agricoles afin de limiter les effets du tassement (abaissement de la capacité de stockage et de filtration, diminution biodiversité, augmentant la vulnérabilité au changement climatique et à l'érosion) et pour un meilleur encadrement des modifications inopportunes de l'hydraulique des bassins versants (mode d'écoulement des eaux de surface).
- Obtenir plus de transparence sur les données des exploitations agricoles (surface, eaux, OUGC, etc.). En effet, nombre d'études menées sur le territoire pâtissent du manque d'informations qu'elles parviennent à collecter (l'étude sur les potentiels gisements d'économie d'eau du bassin Adour-Garonne en est un bon exemple).
- Développer les projets de territoire à l'échelle d'un bassin versant avant tout aménagement, pour disposer d'une vision cohérente à l'échelle du bassin versant, et réunir autour d'un même projet les différents partenaires et acteurs du territoire (usagers, acteurs publics, privés, agriculteurs, APNE etc.).
- Amener les agriculteurs à passer des contrats à durée longue (10, 15, 20 ans), contrats attachés à la parcelle et non à l'exploitant, pour la transition. Inciter et surtout faciliter le passage vers l'agriculture biologique et agro-écologique par des politiques inscrites dans le temps long et sécurisant les agriculteurs dans la transition.
- Inciter les instituts de recherche publics à s'investir davantage sur l'aspect économique et social de la pratique de l'agriculture biologique et agro-écologique, son incidence sur l'utilisation de l'eau, sur la vitalité des territoires, et sur le changement économique/social que cela implique. Les études doivent intégrer les débouchés économiques potentiels/éventuels liés aux changements de pratiques agricoles.
- Investir la thématique sol dans les formations initiales agricoles
- Mobiliser les acteurs territoriaux pour intégrer sols dans les CLEs afin de permettre une prise en compte et une gestion des sols à l'échelle de chaque bassin versant.
- Imposer dans les nouveaux dossiers de drainage (autorisation, déclaration) la prise en compte des drainages existants à proximité. Renforcer le contrôle des inspecteurs de l'environnement sur les drainages illégaux.
- Obtenir un moratoire sur les remblaiements en nappes phréatiques par des déchets «inertes», en carrière alluvionnaire notamment, même si ces remblaiements visent à reconstituer des terres agricoles ; ceci doit être obtenu à l'occasion de l'élaboration tant du PRPGD (plan régional de prévention et de gestion des déchets) que du SRC (schéma régional des carrières). Nous rappellerons que les déchets inertes doivent prioritairement rentrer dans les filières de l'économie circulaire.

- Assurer une meilleure information du public concernant les plans d'épandage de boues de station d'épuration, de digestats d'unité de méthanisation et d'élevages industriels, dans un objectif de préservation du sol et les milieux aquatiques (masses d'eau superficielles et souterraines)
- Plantation d'arbres et de haies en très grande quantité en périphérie de parcelles, bord de route (haies) et dans la parcelle (agroforesterie),
- Politique de restauration des ripisylves.

CONCLUSION

La préservation des « sols et de l'eau » ne sera pas possible sur le territoire sans un dialogue plus étroit entre les agriculteurs et les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE). Aussi vis-à-vis des agriculteurs, FNE Midi-Pyrénées souhaite participer à la création et au développement d'une démarche de dialogue, ouverte à toutes et tous, dans l'objectif de la protection et de la restauration de la qualité des sols et de l'eau. La région pourrait piloter cette démarche le cas échéant.

La situation est alarmante, presque désespérée. Un espace qui fonctionne bien est capable de produire environ 100 kilogramme de sol nouveau par hectare et par an et chaque année nous perdons 200 tonnes de sol par hectare en moyenne. Le pronostic climatique nous interpelle, si aucune action n'est réalisée à horizon 2030, c'est l'ensemble de la couche arable et fertile qui sera irrémédiablement perdu, un désert nous attend.

Il faut transversaliser notre actions sur les territoires ruraux, LES DIVERSIFIER, agir à la fois sur la biodiversité et la diversité des territoires à l'échelle des communes rurales, ce n'est qu'appliquer l'esprit de la loi du même nom. Agir sur le stockage pérenne du carbone par l'implantation d'arbres et d'arbustes autour et dans les parcelles pour diminuer le ruissellement, pour peser sur la restauration humique des sols et améliorer en profondeur leur capacité de rétention en eau, ce que font les arbres est GRATUIT.

Agir sur le ruissellement en restaurant : les ripisylves sur le chevelu hydrographique, une trame bocagère continue et en misant sur les principes de l'agroforesterie. Arrêter la course au gigantisme agricole, car dans 10 ans ce sera trop tard... et nous en porterons la responsabilité.



Ces 50 dernières années, le tourisme s'est développé en montagne de manière massive. Il menace aujourd'hui d'autant plus la ressource aquatique que le changement climatique impose la solution de l'enneigement artificiel pour répondre aux exigences de ce modèle « tout ski ». La gravité de la situation et l'impasse de la dynamique actuelle nous amène à faire des propositions pour une politique régionale durable relative à la question de l'eau et du tourisme en montagne.

CONSTAT

Dans la dynamique citée en introduction, le plus impactant pour les milieux est l'aménagement d'aires naturelles et l'utilisation incohérente des ressources hydriques. Non seulement, les prélèvements perturbent le cycle d'écoulement de l'eau, les étiages, les débits etc. mais la neige produite est souillée avec des additifs avec une influence certaine sur les milieux et les déchets des touristes. De plus, les retenues collinaires faites pour récupérer l'eau détruisent des zones humides.

Les surfaces enneigées artificiellement ne cessent de s'accroître menaçant durablement les ressources hydrologiques des massifs du bassin Adour-Garonne (Pyrénées, Massif Central). Dans la perspective du réchauffement climatique, cette pratique doit être remise en cause du fait de la diminution progressive du volume de neige naturelle annuelle et du nombre de jours d'enneigement. Les Scénarios Climatiques Adaptés aux zones de Montagne (SCAMPEI) de Météo France et du CNRS, montrent que, d'ici 2020 et 2050, la hauteur de neige sur les Pyrénées sera réduite de 35% à 60% et la durée d'enneigement de 25 à 65%. Malgré ce contexte alarmant dans le moyen et long terme pour les domaines skiables, malgré les importantes difficultés financières des stations pyrénéennes rappelées par la Cour des Comptes (février 2015), les politiques actuelles s'entêtent dans une stratégie d'investissement et d'équipement, notamment de production neige artificielle.

Les investissements pour conserver les sports d'hiver seront donc de plus en plus lourds financièrement et leurs conséquences environnementales de plus en plus étendues (destruction des milieux naturels, des têtes de bassin, multiplication des retenues pour l'enneigement artificiel, pollutions ...)

Il s'agit plutôt pour nous de formuler des propositions, qui, si elles sont prises en compte dans la politique régionale, permettront la résilience des territoires de montagne face au changement climatique, la survie du tourisme, et la pérennité d'une ressource en eau de qualité sur ces mêmes territoires, ainsi que sur leurs bassins versants.

PROPOSITIONS

- Faire entrer l'environnement dans les critères de sélection des projets de développement : Nous exigeons que soit garanti le bon état des milieux et des ressources et dans ce but, identifier et quantifier les impacts anthropiques. En instituant des commissions de suivi de site pour les stations, sur le fonctionnement hydrologique et le bilan carbone des installations touristiques nouvelles ou déjà existantes.
- La conjoncture actuelle nécessite un gel de ce développement : Il est essentiel que les impacts soient quantifiés très précisément car ils représentent un coût économique et climatique très pesant sur les territoires. Connaître ces impacts nous permettra de prendre la mesure de l'urgence climatique !
- Interdire les additifs dans la neige artificielle. L'impact sur la santé est mal connu mais des perturbations bactériennes sur le milieu sont évidentes.
- Mettre en place des redevances adaptées aux usages touristiques de l'eau: Les enjeux sanitaires dus aux pollutions directes et aux additifs de fixation de la neige imposent une amélioration des installations de traitement. Ces projets nécessitent de lourds financements qu'il serait légitime d'imposer aux domaines touristiques à la source de ces pollutions
- Responsabiliser les acteurs du tourisme à leur impact sur la ressource aquatique et sur les milieux naturels à travers la formation des élus et du personnel à ces enjeux.
- Opérer une transition des activités touristiques/économiques en montagne : Proposer un modèle plus durable pour protéger l'environnement, conserver et équilibrer les revenus des territoires, stabiliser l'emploi :
 - ---> Le tourisme hivernal ne semble plus constituer une variable d'ajustement adaptée : les activités actuelles seront de moins en moins rentables avec l'occurrence du changement climatique. Toujours plus d'investissements privés et publics seront nécessaires pour exploiter toujours moins de ressources et entrer dans un cercle vicieux de dérèglement local du climat. L'investissement doit être porté sur des solutions novatrices. : La modification récente de la Loi Montagne qui élargit les procédures d'Unité Touristique Nouvelle va dans ce sens mais devrait inclure systématiquement les projets d'enneigement artificiel.
 - ---> Promouvoir et soutenir le développement d'un tourisme "vert" dit de 4 saisons. Des stations qui limitent leurs impacts négatifs en proposant des activités toute l'année, sans tordre le bras des écosystèmes, qui sensibilisent sur la préservation des milieux. Sans neige, pas de ski mais la montagne a aussi d'autres choses à offrir (les installations touristique positives, de tourisme vert ou 4 saisons ont du mal à s'implanter en France mais sont un modèle outre atlantique comme la station Whistler au Canada sur la côte pacifique).
 - ---> Rééquilibrer les revenus de la montagne : Les retombées économiques des stations ne concernent qu'une petite partie de la population locale. Elles sont instables, incertaines et précaires pour beaucoup de bénéficiaires et subséquemment elles sont à contre-pied des principes du développement durable. Une refonte du modèle touristique permettra de rééquilibrer les revenus de la montagne sur tous les acteurs du territoire de manière pérenne.

- Adapter les orientations du SDAGE et des SAGE pour les hauts bassins versants : Les objectifs du SDAGE se placent à l'échelle du bassin versant, il manque une orientation dans les SAGE adaptée à ces territoires très spécifiques dont le développement impacte profondément l'ensemble du territoire de par son rôle environnemental :
 - o ---> Encadrer le financement des projets de développement
- Une orientation du SDAGE spécifique à ces territoires permettra d'encadrer le financement des projets de développement. Les enjeux personnels auront de moindres impacts sur la gestion de l'argent public et l'obtention de subventions.
 - o ---> Protéger ce type de milieu très sensible
- L'impact environnemental doit devenir un vrai critère de pertinence pour un projet.
- La qualité des milieux à la source des cours d'eau est le premier échelon nécessaire à la restauration de leur bon état. Adapter les SDAGEs nous donne à développer des outils de mesures, de gestion, de surveillance pointus pour réussir cette étape.



La maîtrise de la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique est l'une des orientations fondamentales du SDAGE Adour-Garonne. Pourtant le bassin connaît régulièrement des étiages sévères, résultant d'un déséquilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles.

CONSTAT

L'agriculture reste le principal utilisateur d'eau douce. La consommation agricole a été multipliée par 10 en 30ans et représente plus de 90% de l'eau consommée pendant l'étiage. En effet, l'intensification agricole a conduit la mise en œuvre de systèmes agronomiques inadaptés aux conditions agro-pédo-climatiques locales (exemple de la monoculture de maïs). Dans le sud-ouest, la période de faibles débits naturels correspond à la période de pointe des prélèvements d'eau (juillet-août). Ainsi le bassin Adour-Garonne connaît régulièrement des étiages sévères, résultant de prélèvements en eau supérieurs à la ressource disponible (déséquilibre quantitatif). 85 bassins sont ainsi en déséquilibre dont 45 en déséquilibre important sur Adour-Garonne.

NOS PROPOSITIONS

POUR RETROUVER UN EQUILIBRE QUANTITATIF SUR LE BASSIN

- Planter des cultures adaptées. En zone de déficit et en zones de répartition des eaux (ZRE), la réorientation des pratiques agricoles vers des cultures moins gourmandes en eau, moyennant des objectifs de réduction globale de prélèvement agricole. Adapter les cultures aux ressources prélevables en respectant les priorités d'usage et les besoins des milieux naturels.
- Arrêter la fuite vers l'explosion de la demande de construction de retenues de substitutions, financées en grande partie sur fonds publics. Arrêter toutes les aides publiques directes ou indirectes qui favorisent la consommation d'eau et incitent les agriculteurs à irriguer (aide à la construction de barrage et autres retenues, aide au matériel d'irrigation sans conditionnement aux économies de prélèvement, etc...).
- La construction de nouvelles retenues doit se faire en dernier recours (ou pour des usages vitaux), l'étude de toute solution alternative et l'analyse coûts/bénéfices devant démontrer qu'il n'existe pas d'autres solutions. Les retenues de substitution doivent être interdites en lit majeur, zones humides, têtes de bassin versant, cours d'eau réservés, réservoirs biologiques... Les retenues doivent être inférieures aux volumes historiquement prélevés, les remplissages ne doivent se faire qu'en période d'excédents et leur gestion en totale transparence. La seule référence aux PGE pour réaliser et utiliser de tels aménagements est inadmissible.
- Développer les projets de territoire à l'échelle d'un bassin versant avant tout aménagement, pour disposer d'une vision cohérente à l'échelle du bassin versant, et réunir autour d'un même projet les différents partenaires et acteurs du territoire (usagers, acteurs publics, privés, agriculteurs, APNE etc.).

- Les économies d'eau doivent rester la priorité, prendre des mesures fermes pour diminuer drastiquement les consommations d'eau, notamment dans les zones structurellement déficitaires.
- Une gestion adaptée à la ressource est plus que jamais nécessaire. La connaissance de la ressource et de son fonctionnement doivent constituer des objectifs pérennes d'une année à l'autre, préalable incontournable à cette gestion. Les services chargés de la gestion des ressources sont eux-mêmes démunis. Cela s'observe au travers de l'hétérogénéité des "arrêtés sécheresses" pris par les préfetures départementales.
- Il est tout aussi nécessaire d'évaluer les prélèvements destinés à l'irrigation et recenser tous les forages réalisés sans déclaration.
- Par ailleurs, il est urgent de retrouver le lien sol-plante (agro-écologie), de comprendre les mécanismes de défense naturelle des plantes et des sols, les permettre et les faciliter. Il est devenu impensable de perpétuer l'agriculture conventionnelle, après la communication en avril 2015, des résultats de dix ans de travail du programme GESSOL. Sans une démarche volontariste vers une agriculture agro-écologique liée au sol, la désertification des sols arables continuera et la gouvernance alimentaire deviendra impossible localement. Le sol fonctionne comme une éponge au gré des saisons. Le sol est ainsi un réacteur puissant qui permet, s'il fonctionne bien, d'assurer le stockage d'une grande quantité d'eau

CONCLUSION

Notre association, ainsi que la fédération dont nous sommes membres (FNE Midi-Pyrénées), tirent à nouveau la sonnette d'alarme : l'argent public doit massivement être investi sur des mesures d'adaptation profonde qui anticipent les conséquences du réchauffement climatique, et non pas sur des solutions à court terme dont bénéficient une minorité d'usagers.



Alors qu'il est admis qu'il tombe toujours la même quantité d'eau du ciel, pourquoi 50 % de nos cours d'eau se sont-ils asséchés (cours d'eau intermittents) ? Et si le manque d'eau était la conséquence directe de 60 ans d'agriculture industrielle hors sol ? Ciblée sur la pathologie végétale, et non sur le vivant en bonne santé. L'hydrologie naturelle n'existe plus puisque l'eau reste en surface pour rejoindre les émissaires trop rapidement. L'eau qui devrait s'infiltrer dans les sols, ne s'infiltrer plus, car les sols agricoles sont devenus étanches comme une toile cirée, intensifiant le changement climat.

S-EAU-S QUALITE DE L'EAU

Dans un domaine aussi complexe que la ressource en eau, dans le contexte de sols vivants, une littérature existe qui apporte des solutions pour "réparer" le cycle de l'eau, afin de rester maître de notre gouvernance alimentaire (solide et liquide). Trop d'idées reçues s'avèrent fausses car nées de la méconnaissance de notre environnement. Le monde est un écosystème dont nous faisons partie : nous sommes dans le système sans en comprendre le fonctionnement.

Francis Bacon disait : « On ordonne à la nature qu'en lui obéissant », Or nous faisons tout l'inverse. Ainsi, lorsque des agriculteurs conventionnels veulent des barrages pour empêcher "toute cette eau de partir à la mer" ! La réponse responsable n'est pas de construire du stockage hors sol, mais bien d'"infiltrer" l'eau de pluie, "gratuitement" stockée dans les sols et les nappes phréatiques et d'accompagnement des cours d'eau. Cela grâce aux sols vivants et matures, et une hydrologie retrouvée. (Lire Michel GRIFFON « Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement intensive » Ed. Quae, p80 chapitre gestion quantitative).

Aujourd'hui le cycle de l'eau est interrompu partout où sévit l'agriculture conventionnelle, utilisatrice d'herbicides (destruction d'habitats de la vie du sol), pratiquant les labours (destruction des milieux), et la non-couverture permanente des sols (érosion, perte irréversible de sol), qui génère des sols agricoles imperméables et érosifs. (Lire Marcel BOUCHE « Des vers de terre et des hommes » Ed. Actes Sud).

FNE82 exhorte le Conseil Régional d'Occitanie à un positionnement politique clair pour se soustraire à la mainmise des lobbys chimiques. Dont la première étape est la suppression de tout herbicide systémique, car ils détruisent les milieux et les écosystèmes, et par là même, l'hydrologie naturelle. Il est possible aujourd'hui de faire des couverts végétaux et des céréales sans désherbant chimique : c'est la pratique exigée en bio. Et à terme, la production « standard » devrait être exempte de poisons. « L'agriculture des soins aux plantes » sont un leurre qui nous a menés où nous ne voulions pas.

« Interdire le Glyphosate signerait la fin de l'agroécologie, », explique Arnaud Rousseau, Pt de la Fédération des producteurs d'oléoprotéagineux, le 30/08/17 à l'AFP

Cette assertion est fautive : le Glyphosate est un désherbant systémique (et non 'de contact'), car la plante, à peine touchée par le désherbant, meurt entièrement. Ce titre démontre la méconnaissance commune à propos de la notion 'd'habitats' et de la notion 'd'écosystèmes'. Car derrière un passage de Roundup, le sol est sans vie. Il n'y a plus de vers de terre, ni d'écosystème.

Incriminer la disparition du Glyphosate comme responsable des difficultés des agriculteurs est une autre preuve de l'incompréhension des conséquences de l'utilisation d'un tel produit phytosanitaire dans la production agricole, comme l'érosion massive des terres, la baisse inquiétante de la ressource en eau, des productions de plus en plus fragiles, les incidences néfastes sur la santé des hommes, des animaux, et sur la biodiversité en déclin, avant complète disparition ? (Moins 80% d'insectes en 30 ans : étude allemande de 1989 à aujourd'hui). Le Glyphosate est le premier "As" de destruction massive.

« Trop d'eau, pas assez d'eau » : inextricable gestion quantitative de l'eau parce que le cycle de l'eau est interrompu, et l'hydrologie naturelle n'existe plus. 50% des cours d'eau sont devenus "intermittents" en Occitanie. L'eau ne s'infiltre plus, car les sols agricoles (60% du territoire) sont devenus étanches comme une toile cirée. A l'instar de l'artificialisation des villes. Ce n'est pas anodin!

A cela quatre causes majeures :

- 1. Les herbicides systémiques détruisent totalement l'habitat des lombriciens. Or, sans vers de terre, pas d'infiltration d'eau ni formation d'humus**
- 2. Les labours, qui détruisent le drainage naturel des sols vivants**
- 3. La disparition de milliers de kilomètres de haies, refuges d'auxiliaires des cultures.**
- 4. Le drainage généralisé des terres et des zones humides.**

Entend-on dire que l'herbicide détruit l'habitat des vers de terre, avec la conséquence logique et d'une absence de fabrication d'humus (puisque ce sont les vers de terre et la vie du sol qui transforment la matière organique en humus), pas de complexe argilo-humique, donc pas de résilience des sols au stress hydrique. Besoin de beaucoup d'eau, pour arroser les plantes bétonnées dans des sols inertes. Les sols agricoles conventionnels sont trop peu perméables à l'eau, qui s'en va alors directement dans les émissaires, sans pénétrer dans les sols.

Après les observations de DARWIN sur les vers de terre, il s'est passé 150 ans sans recherches sur le sujet, jusqu'à ce qu'un Français – Marcel BOUCHE – par un concours de circonstances, étudie et nous restitue l'importance du rôle des lombriciens qui rendent, dans l'intimité des sols, d'inestimables services à la terre.

Extrait de son livre « Des vers de terre et des hommes » :

« En collaborant avec l'ensemble des organismes, notamment les plantes, les champignons et les micro-organismes, les vers de terre sont très grandement responsables de la vitalité et de la fertilité du sol, pour lesquelles ils agissent, en toute discrétion, sur de multiples fronts. Première masse animale des terres émergées, et souvent évoqués en environnement, ils jouent, dans les écosystèmes, un rôle fondamental qui ne saurait être réduit à leur production de chair au profit de leurs prédateurs, mais tient au fait qu'ils participent, souvent de façon prépondérante, au fonctionnement et à la structuration de nos milieux, que ce soit dans l'économie de l'eau, pour la luxuriance de la végétation, dans la circulation des éléments nutritifs ou toxiques...Les lombriciens sont des acteurs majeurs dans les écosystèmes auxquels ils appartiennent. Leur rôle central est incompréhensible si le concept d'écosystème n'est pas compris comme tel...Il faut donc impérativement présenter, sans les omissions habituelles, les écosystèmes constituant notre cadre de vie".

Enfin, ces animaux sont utiles à l'homme tant pour la fertilité des écosystèmes dont nous dépendons que pour leurs utilisations, si nous ne les méprisons pas au point de les massacrer».

Notre révolution agricole ne peut se soustraire de cette connaissance, qui éclaire d'un regard neuf et prometteur - malgré leur complexité - les modes de production assis sur les agro-écosystèmes du vivant en bonne santé.

AGRICULTURE EN CRISE ? OU TOTAL CHANGEMENT DE PARADIGME ?

Consommateurs et agriculteurs doivent trouver ensemble les solutions pour sécuriser revenus et ressources vivrières. Trouver les solutions adéquates pour accueillir et fixer de nouvelles populations agricoles (y compris hors cadre familial et néo-ruraux) en Occitanie. Pour produire des aliments dont le "standard" est d'être produits sans pesticides, à l'instar de l'Association FERMES D'AVENIR, "pour une agriculture innovante à impacts positifs", dont les membres se lancent avec des financements participatifs. De nouvelles filières sont à créer. Et la gestion des terres à revoir d'urgence.

Face à la désertification des sols, à la pénurie d'eau accentuée par le réchauffement climatique - en Occitanie, en France, et ailleurs dans le monde - innover, grâce à une agriculture agro-écosystémique, pour produire une nourriture sans externalités négatives, est un impératif pour les générations futures. Les coopératives qui prescrivent et fournissent les phytosanitaires ne devraient plus avoir leur place.

Le métier d'agriculteur est aujourd'hui un métier des plus complexes, des plus difficiles.

(Lire Claude et Lydia BOURGUIGNON Le sol, la terre et les champs, Ed. Sang de la Terre)

Il apparaît urgent de bâtir un cadre de concertation qui rassemble la Région, les producteurs et les consommateurs. Il s'agit de quitter la gestion de la pathologie végétale - hors sol - de soins aux plantes - et s'engager dans une démarche volontariste vers une agriculture agroécologique, agro-écosystémique, liée au vivant en bonne santé... et - ce faisant - préserver l'eau. Un grand merci à La Région Occitanie pour ce qu'elle décidera et animera en ce sens.



Nous nous impliquons en partenariat avec d'autres associations pour la promotion de «bonnes pratiques» en agriculture en cohérence avec la demande sociétale qui se soucie de santé publique, de dynamique du territoire pour une alimentation saine produite localement. Les prises de conscience se manifestent de plus en plus, l'EAU, comme bien commun indispensable à la vie, doit être protégée de toutes pollutions qu'elles soient d'origine agricole (cultures, élevages), urbaines, via les pesticides ou médicaments.

CONSTAT

Avec 60 000 tonnes de produits en 2013, la France est la 1^{ère} utilisatrice européenne de phytosanitaires devant l'Allemagne et l'Italie. Le bassin Adour-Garonne représente presque un quart de cette utilisation (14 000 tonnes, correspondant à près de 400 substances actives vendues- Source Agence de l'EAU Adour Garonne).

Dans le bassin Adour Garonne, les pesticides touchent les secteurs de l'agriculture intensive et spécialisée (arboriculture, maïsiculture, viticulture) : bassin de la Garonne, de l'Adour, du système Neste, du Tarn, de la Charente.

Se pose évidemment en creux la question de la santé publique d'une part, et des autres écosystèmes : outre la pollution des ressources en eau de surface et souterraine, ainsi que la contamination des milieux aquatiques, l'emploi massif et toujours peu contrôlé des pesticides cause de nombreux problèmes de santé publique (dégradation de la qualité de l'air, baisse de la fécondité, maladies, mortalité ...) chute de la biodiversité (disparition de 80 % des insectes en Europe, ruches décimées ...).

Nos propositions concernent ainsi en grande partie l'agriculture mais plus largement d'autres sources de pollution des milieux aquatiques, qui empêchent l'atteinte du bon état écologique des eaux.

NOS PROPOSITIONS

POUR L'AGRICULTURE

- Nous demandons un renforcement des politiques de subventions et d'accompagnement technique pour une agriculture cohérente avec les objectifs de qualité de l'eau. C'est-à-dire sans intrants chimiques sur les zones de captage d'eau potable et agroécologique ailleurs. Pour nous cette cohérence doit être le fondement de la nouvelle PAC et d'une MAEC sol. Indexer les aides sur un diagnostic de durabilité fiable.
- Approfondir et promouvoir activement auprès de la profession agricole les pratiques techniques susceptibles de limiter l'utilisation de pesticides et de produits chimiques : s'assurer de la mise en œuvre de l'ensemble des moyens agronomiques ou biologiques préventifs aptes à enrayer précocement les explosions parasitaires.
- Rendre obligatoire la mise en œuvre de rotations longues qui constituent la clé de voute des systèmes à bas niveau d'intrants (le retour fréquent des mêmes cultures sur les parcelles favorise en effet la multiplication des ravageurs spécifiques et aboutit ainsi inévitablement aux infestations parasitaires chroniques justifiant alors les traitements systématiques).

- Favoriser les techniques de lutte biologique, pratique encore aujourd'hui marginalisée (exemple : trichogrammes contre la pyrale du maïs).
- Proposer des programmes de formation à l'agroécologie sans intrants
- Inciter le milieu de la recherche à se pencher sur les effets cocktails, et les impacts des nouvelles substances sur les milieux aquatiques et la santé.

NOS PROPOSITIONS

POUR LES PRODUITS UTILISES EN ELEVAGE INTENSIF... ET PAR LES POPULATIONS

Une grande part des pollutions agricoles diffuses est issue de l'élevage intensif. Les pollutions qui en découlent sont issues de leur alimentation cultivée en agriculture conventionnelle, les traitements médicamenteux comme les antibiotiques, les antiparasitaires et une chaîne logistique longue et consommatrice d'énergie fossile.

Si les médicaments et les perturbateurs endocriniens agissent sur la santé des humains et des animaux, ils doivent avoir un impact sur l'environnement aussi. Ils se retrouvent dans les milieux soit après leur sortie des stations d'épuration, soit, et c'est souvent le cas, via les élevages industriels.

Mal connus, ils ne sont pas traités spécifiquement et agissent dans la nature comme ils agissent sur nous. Les résidus hormonaux de contraception perturbent les cycles de reproduction, sans compter les effets cocktail des nanoparticules et des perturbateurs endocriniens.

- Mieux répartir et valoriser les effluents d'élevage. Favoriser le développement des bilans entrées/sorties, méthode mise en œuvre par le Comité d'Orientation pour des Pratiques Agricoles Respectueuses de l'Environnement (CORPEN) à l'échelle des bassins versants.
- C'est une exigence pour les zones vulnérables nitrates.
- Pour éviter la pollution des ressources aquatiques, nous préconisons d'instaurer des autorisations de mise sur le marché des produits en fonction de leur écotoxicité. Nous souhaitons éviter d'empirer l'accumulation de résidus médicamenteux dans les milieux comme constaté pour le diclofénac et l'ibuprofène.
- Ces mesures doivent impérativement s'accompagner de sensibilisation du public pour limiter l'usage des traitements et des produits industriels contenant micro et nanoparticules, perturbateurs endocriniens, etc.
- Nous souhaitons vivement que les stations de traitement soient mises aux normes le plus rapidement possible. A la fois dans les milieux industriel et hospitalier.

NOS PROPOSITIONS

SUR LES RESIDUS SOLIDES

- S'assurer de la qualité des digestats qui sortent des méthaniseurs avant d'être épandus sur les parcelles (cf. : plan biomasse). Surveiller la concentration de digestats sur les parcelles.
- Ne pas épandre les boues de stations d'épuration surtout à de fortes concentrations
- Interdiction d'épandage des boues sur des milieux sensibles (ZPF du SDAGE, sols karstiques, ZCP)
- Assurer un meilleur contrôle des composés polluants dans les boues d'épuration (résidus médicamenteux, métaux lourds etc.)



ZONES HUMIDES : ETAT D'URGENCE !

DE LA NECESSITE DE RESTAURER ET PRESERVER CES MILIEUX



Les écosystèmes humides se situent à l'interface de l'eau et de la terre : c'est en cela qu'ils sont intimement liés à la gestion durable de l'eau. Avec leurs rôles d'éponge, de filtre et de corridor de biodiversité, ils constituent les tampons idéaux qui lisseront les variations hydrologiques et de température et atténueront les perturbations biologiques que nous allons subir. Restaurer aujourd'hui ces milieux, aujourd'hui dégradés, c'est autoriser le retour de leurs fonctionnalités bien avant 2030 car leur résilience est grande.

Si certains freins ne peuvent être levés immédiatement, des dispositifs comme les CATZH ont fait leur preuve. Les avancées scientifiques en matière de connaissance du fonctionnement des zones humides ET le croisement des connaissances des gestionnaires permettront aux acteurs de comprendre que « gérer une zone humide, c'est protéger l'eau et préserver la biodiversité » et que réciproquement la préservation de l'eau passe par la réhabilitation des zones humides.

La région pourrait être l'initiateur d'un vaste programme de réhabilitation des milieux humides en s'appuyant sur la sous trame, les travaux des scientifiques et des gestionnaires, en garantissant que cela s'inscrive dans un contexte global tant géographique que durable et en favorisant les Catzh sur l'ensemble du territoire.

1. Atouts et faiblesses

L'Occitanie comprend une très grande diversité de milieux humides : tourbières, bas marais, zones alluviales, prairies humides, lagunes, étangs du littoral... avec pour chaque type un service écosystémique prioritaire.

Toutefois, ces milieux régressent sans arrêt en surface (2,5 millions d'hectares de zones humides ont disparu depuis 100 ans en France soit 3 fois la Corse) et en qualité (sur le corridor garonnais, les populations de Hérons, espèces indicatrices de la qualité des milieux, ont diminué de moitié entre 2007 et 2016). Enfin, les ruptures de continuité de la sous trame des milieux humides sont très importantes. Au final, les milieux ne peuvent plus remplir correctement leurs rôles.

2. Facteurs d'amélioration ou d'aggravation

De nombreux facteurs d'amélioration sont à mettre au bénéfice de ces milieux :

Ce n'est que depuis une trentaine d'années que les rôles des Zones humides sont connus, générant un début de prise de conscience des acteurs du lien existant entre préservation des zones humides et gestion durable de l'eau.

Les connaissances en termes de fonctionnement des zones humides n'en sont qu'aux prémices et vont s'intensifier. Les échanges, déjà existants, entre scientifiques et gestionnaires vont se développer, et permettront aux acteurs locaux de s'approprier les enjeux, les valeurs écosystémiques.

Les cartographies des zones humides sont réalisées et diffusées. Les formations sur le thème des milieux humides et leurs fonctionnalités se développent. La demande sociétale en matière d'environnement augmente Et la DCE contribuera à maintenir le cap pour l'obtention du bon état des eaux à travers notamment la réhabilitation des zones humides.

A l'opposé, plusieurs constats font craindre une amélioration difficile et lente de l'état de la sous-trame humide :

Avec l'évolution du climat, l'eau, répartie différemment dans l'espace et le temps, et la hausse des températures impacteront les habitats humides (évolution vers des habitats moins humides, attaques parasitaires...).

La poursuite des destructions des milieux humides par les infrastructures, l'urbanisation, l'industrie et l'agriculture... avec trop souvent comme argument l'économie ou l'utilité publique.

Une insuffisance des poursuites : les faits portant atteinte aux zones humides font principalement l'objet de poursuites administratives et non pas pénales, ce qui s'avère insuffisant pour dissuader d'autres éventuels contrevenants.

Un passé pesant : depuis 40 ans en Adour-Garonne, les Plans de Gestion des Etiages ont conduit à fixer des débits d'étiage trop faibles pour les écosystèmes. Comment revenir à un niveau suffisant pour les écosystèmes humides afin que nous puissions encore bénéficier de leurs services ?

En terme sociologique, deux cultures de l'eau coexistent et s'affrontent depuis plus de 30 ans malgré les concertations: l'eau-ressource, qui crée un revenu et une dépendance, et l'eau-élément des écosystèmes aquatiques et humides. Ces deux aspects, tout économique et tout naturel, s'opposent d'autant plus que la pénurie est notable et qu'il n'y a pas de projet commun viable.

3. Trois priorités à retenir

La diversité des objectifs, des acteurs, la variété des milieux et leur complexité rendent incertaine la réussite d'un projet de restauration de milieu humide. Si seules trois priorités devaient être retenues au sein de la politique régionale, elles pourraient se résumer en :

- Connaître pour convaincre: Développer et croiser les connaissances entre scientifiques et gestionnaires sur le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques pour mieux faire comprendre aux acteurs décideurs que "eau et zones humides sont liées", que "les écosystèmes humides ont besoin d'eau pour bien fonctionner", que "seul un raisonnement portant sur la globalité permettra d'intervenir de manière efficace et durable sans détériorer tout ou partie d'une autre fonction ou espace" et enfin que "les milieux humides en bon état vont nous aider à atténuer les effets du changement climatique" à des coûts raisonnables
- L'eau est un bien précieux et rare. Une sensibilisation à grande échelle pour réaliser des économies d'eau : jusqu'à 20% des volumes peuvent être économisés d'ici 2030, tout un chacun est responsabilisé et le débat avec les irrigants s'en trouve allégé...
- Redéfinir le contexte et les priorités. Il est urgent de placer réellement au même niveau d'enjeux et de priorités l'environnement, l'économie et le social, par exemple en étant

proactif et non réactif lors de tout nouvel aménagement. Le déséquilibre en défaveur de l'environnement est aujourd'hui trop important.

- La définition d'une stratégie régionale en termes de zones humides nous paraît à encourager fortement. Elle devra se décliner au sein de tout projet à des échelles plus locales.

4. Rôle de la région vis à vis de la gouvernance

Les acteurs attendent aujourd'hui une stratégie globale pour la restauration de la sous trame des milieux humides.

Au cours d'un comité de pilotage (d'une sous trame milieux humides en aout 2016), les acteurs ont mis en évidence trois attentes relatives à la gouvernance :

- Améliorer la lisibilité des acteurs et des projets : qui fait quoi ?
- Définir une stratégie d'action territoriale
- Enoncer une cohérence entre les financeurs

Il nous semble ici indispensable de rajouter que la région se doit aussi d'assurer une cohérence entre ses différentes politiques régionales : l'hydroélectricité par exemple n'est pas compatible avec le bon fonctionnement des milieux humides...

5. Le soutien d'un programme d'action Zones Humides

Une fois la stratégie définie, la région pourrait soutenir un programme d'actions Zones Humides en lien avec la restauration de la sous trame des milieux humides (et aquatique) : sensibilisation, formation, innovations, lien entre scientifiques et gestionnaires, opérations de réhabilitation, diffusion auprès des acteurs décideurs.

L'impact principal attendu à l'horizon 2030 est l'arrêt de la baisse des surfaces en milieux humides, un début de reconnexion au sein de la sous trame des milieux humides, la réalisation d'un panel d'opérations d'ingénierie écologique.

CONCLUSION : 2017 – 2030, 12 années.

C'est peu pour compenser des siècles de négation et de destruction des milieux humides...

C'est plus qu'il n'en faut pour établir une stratégie efficace en lien avec tous les acteurs, pour s'assurer de la cohérence des actions et poursuivre les dispositifs, comme les CATZH, qui ont fait leurs preuves.

C'est assez pour encourager les échanges entre scientifiques et gestionnaires, sensibiliser et former

C'est suffisant pour que l'approche globale qui fait aujourd'hui trop souvent défaut quand il s'agit de milieux humides devienne la seule approche acceptable, avec une contextualisation au sein d'un territoire et en replaçant l'économique, l'écologique et le social aux mêmes niveaux d'enjeux et de priorités.

Dotées d'une forte résilience, les milieux humides restaurés retrouveront très rapidement un bon fonctionnement et seront à même d'atténuer les phénomènes extrêmes des variations climatiques. Les services écosystémiques et les aménités paysagères seront précieux bien avant 2030...

La restauration de la sous trame des milieux humides est donc un enjeu important pour la gestion durable de l'eau. Le 21ème siècle sera le siècle de l'eau et de la réhabilitation des milieux humides.

Bibliographie:

- http://www.zones-humides.eaufrance.fr/sites/default/files/fiche_01_0.pdf
- <http://www.rivierhonealpes.org/news/zones-humides-zones-utiles-agissons>
- AEAG - Évaluation économique des zones humides ACTéon . 2009
- Études & documents / Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable - Evaluation économique des services rendus par les zones humides. CGDD n° 77 Novembre 2012



Tout projet d'aménagement du territoire a un impact sur la ressource en eau : aménagement routier, aménagement touristique etc. Certaines politiques publiques sont souvent incohérentes avec la politique de l'eau, c'est le cas de l'urbanisme (disparition des zones d'expansion de crues, imperméabilisation des terres...) ou des transports (artificialisation des cours d'eau, comblement des zones humides). La réussite de la préservation de la ressource en eau passe notamment par les méthodes de gouvernance mises en place autour des politiques d'aménagement du territoire dont la Région a la charge.

NOS PROPOSITIONS

L'adaptation des usages (LEMA) implique des changements de comportements, qui reposent sur une évolution profonde des mentalités. Il y a déjà un socle d'acteurs (citoyens, entreprises, élus) qui tend à redonner à l'environnement et aux problématiques sociales leur lettre de noblesse. La Région doit veiller à leur donner la parole, mais surtout à s'appuyer sur eux pour définir sa stratégie liée à l'aménagement du territoire.

- Nous attendons de la région qu'elle appuie sur ces aspects là en termes de gouvernance. Des actions de sensibilisation, animation, formation, allant dans le sens d'une évolution des mentalités vers une approche environnementale plus responsable et un équilibre usages/milieux accepté par tous doivent accompagner la gouvernance de l'eau.

- La Région doit s'assurer que les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE) soient présentes dans toutes les instances décisionnelles liées à l'eau, à toutes les échelles territoriales, sans être minoritaires. Cette inégalité de poids est aujourd'hui préjudiciable à la préservation de la ressource en eau. Les décisions doivent être prises de façon transparente et argumentée, surtout celles qui concernent les volumes prélevables.

- Donner les moyens aux APNE d'une meilleure participation au débat public. Aujourd'hui, cette participation souffre d'un manque de moyen alors même que l'exigence de concertation/participation augmente. Participer à la professionnalisation des associations en favorisant l'émergence de postes dédiés à l'animation contribuera au renforcement général de l'animation territoriale et favorisera un dialogue constructif avec les autres acteurs de l'eau.

- Donner plus de temps aux agents régionaux et/ou élus responsables des politiques de l'eau pour garantir leur présence sur le terrain (COFIL etc.). Cette présence est aujourd'hui très inégale en fonction des territoires. L'idée est de favoriser la création de liens entre APNE, élus, et agents.

- Une plus grande transparence sur les installations classées agricoles non conformes, et un suivi renforcé de celles-ci.

- Rendre publiques l'ensemble des données liées à la gestion opérationnelle de la ressource en eau ;

- Maintenir des comités de pilotage spécifiques à la gestion opérationnelle de la ressource, représentatifs de l'ensemble des usagers et avec un pouvoir décisionnaire ;

- Imposer des justifications argumentées des décisions préfectorales liées à l'eau, notamment dans le cas des dérogations aux arrêtés sécheresse.

- En amont de tous les projets d'aménagement, des évaluations d'impact sur les milieux et de comparaisons coûts-bénéfices doivent être menées rigoureusement et objectivement, à l'écart des lobbies économiques et politiques, afin de privilégier la prévention.

- La Région pourrait impulser des concertations locales, elle pourrait appliquer des techniques éprouvées sur des territoires pilotes, et présentées dans le rapport parlementaire MARTIN sur la démocratie environnementale : on parlera alors d'innovation sociale.

- FNE Midi-Pyrénées souhaite que la Région identifie en amont les problématiques sur les territoires. La population locale pourrait être associée à la vérification de ces besoins, avec des méthodes innovantes d'interpellation (cf. expérience réussie dans le Limousin), qui allieraient sensibilisation, actions culturelles et concertation. Le besoin serait alors vérifié et/ou adapté, la problématique ainsi appropriée par la population serait reformulée. Un groupe constitué d'experts, dont des représentants d'associations de protection de l'environnement pourrait alors être constitué et avoir comme mission de proposer un panel de solutions pour répondre à la thématique identifiée. Un document structurant, clair et accessible serait de nouveau soumis à la population qui pourrait l'amender et l'enrichir.

- Ce type de gouvernance a été testé notamment dans la Biovallée dans la Drome, où elle a permis l'émergence de projets innovants, l'impulsion d'une dynamique territoriale rare et d'une synergie entre acteurs du territoire très riche.

-Par ailleurs, lors de l'émergence de nouveaux projets d'aménagement du territoire, des projets alternatifs moins impactant sur l'environnement, notamment sur les milieux et la ressource en eau, doivent être étudiés plus avant. Nous attendons de la Région qu'elle finance les études permettant d'affiner ces projets alternatifs, comme cela a été le cas avec l'alternative à la Liaison Autoroutière Castres-Toulouse.

- Nous attirons également l'attention de la Région sur le fait que les travaux de restauration des zones humides ne doivent pas être l'apanage des grosses entreprises. Les acteurs locaux ancrés dans les territoires et au fait des enjeux locaux doivent être directement associés. La restauration de la sous trame des milieux humides ne doit pas devenir une nouvelle manne financière.

CONCLUSION

A l'échelle du bassin Adour-Garonne, si l'on n'en est pas encore au stade de guerre déclarée, de vives tensions pour l'accès à l'eau, notamment pour l'irrigation, se manifestent déjà. Dans un contexte de changement climatique qui se fait de plus en plus ressentir, il est probable que ces tensions tendront à s'amplifier. Or ces blocages et conflits ne pourront que nuire à la bonne application des politiques environnementales en matière de protection de la ressource. Ils sont à éviter absolument. Le rapport du Conseil d'État (L'eau et son droit – Rapport Public 2010, considérations générales) pointe ce problème et recommande, page 3, de « mettre en place des outils adéquats pour résoudre des conflits d'usage plus nombreux et sans doute plus violents ».

Nous suggérons vivement à la région d'anticiper ces situations conflictuelles prévisibles. Ce rapport insiste à nouveau sur l'importance de l'animation territoriale visant à renforcer le dialogue, la concertation et la coopération entre acteurs.

FNE Midi-Pyrénées, et son réseau d'associations locales, recommandent de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour appliquer sur le terrain une réelle approche transversale de l'aménagement du territoire intégrant la gestion de l'eau. Le collectif recommande par ailleurs une intensification des actions de sensibilisation, animation, formation afin d'ancrer le Grand cycle de l'eau dans les esprits et les pratiques. Enfin, afin de réellement sortir de la logique sectorisée « ligne par ligne », le collectif encourage la région à créer des passerelles et décloisonner ses services.

Aujourd'hui, nous pensons que l'émergence de la région Occitanie est susceptible d'engendrer une dynamique positive sur le territoire en termes de politiques de l'eau. Nous sommes à une période charnière d'un point de vue structurel et conjoncturel. Un signal positif semble envoyé avec la démarche H2O 2030. Compte tenu de l'urgence, nous espérons que la gouvernance régionale sera à la hauteur des enjeux sur les questions de l'eau.

